

Durant l'année terminée le 31 mars 1951, 1,505 personnes ont bénéficié d'environ 150,801 jours de classe. Presque toutes ces personnes habitaient la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. A la fin de cette année-là, 752 suivaient les cours. Les classes d'aides-infirmières comptaient le plus d'inscriptions. Aucune formation d'apprentissage des métiers désignés n'a été donnée au titre de la présente annexe.

**Aide aux écoles de formation professionnelle.**—Un accord de dix ans sur l'aide aux écoles professionnelles, que neuf provinces ont signé en 1945, est encore en vigueur, et, en 1950, un accord a été conclu avec Terre-Neuve. Le gouvernement fédéral fait les paiements suivants:

- 1° Une subvention annuelle de \$10,000 à chaque province;
- 2° Une allocation annuelle de \$1,965,800, répartie entre les dix provinces d'après le nombre de personnes de quinze à dix-neuf ans habitant chaque province.
- 3° Une allocation spéciale de \$10,292,250 pour fins d'immobilisations en édifices et équipement et qui doit être répartie sur la même base que l'allocation annuelle.

Toutes les allocations fédérales, sauf la subvention annuelle mentionnée à l'article I, appellent une dépense égale de la part de la province intéressée.

L'aide donnée au titre de cet accord a valu au pays une expansion marquée dans la formation professionnelle. Le gouvernement fédéral a approuvé 120 projets de construction de nouvelles écoles ou de rajouts aux écoles professionnelles. Au 31 mars 1951, 94 étaient réalisés et 10 étaient en voie de l'être. On fournit aux jeunes ruraux des facilités de formation en matière d'économie rurale et de sujets connexes, d'agriculture et de mécanique agricole. Le tableau 30 donne le total des allocations annuelles et des allocations pour immobilisations que le gouvernement fédéral accorde à chaque province ainsi que le montant des réclamations admises au cours de l'année terminée le 31 mars 1951. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord, les dépenses du gouvernement fédéral en allocations annuelles ont totalisé environ \$10,484,500 et les allocations pour immobilisations, environ \$6,077,500.

**30.—Aide accordée par le gouvernement fédéral aux provinces pour les écoles de formation professionnelle, année terminée le 31 mars 1951**

Province	Allocation annuelle		Allocation pour immobilisations (édifice et outillage)	
	Allocation	Réclamations admises	Allocation	Réclamations admises
	\$	\$	\$	\$
Terre-Neuve.....	65,800	65,708	292,250	—
Île-du-Prince-Édouard.....	25,700	35,110	82,000	9,890
Nouvelle-Écosse.....	106,400	105,447	504,300	154,323
Nouveau-Brunswick.....	92,700	92,700	433,000	17,897
Québec.....	609,400	544,346	3,139,400	169,713
Ontario.....	589,000	589,000	3,031,500	369,675
Manitoba.....	135,300	204,508	656,000	89,061
Saskatchewan.....	173,900	173,564	858,200	201,432
Alberta.....	143,800	143,800	700,200	136,530
Colombie-Britannique.....	123,800	128,708	595,400	6,342
<b>Total.....</b>	<b>2,065,800</b>	<b>2,082,891</b>	<b>10,292,250</b>	<b>1,151,863</b>

**Formation de personnel pour les forces armées.**—Des dispositions sont prises pour la formation de militaires à des métiers désignés par le ministère de la